Société de développement de la Baie James

À L'AUBE DE NOUVEAUX DÉFIS

RAPPORT ANNUEL 2000

La SDBJ en bref

Sa mission

Favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie James.

Ses priorités

Participer à la consolidation de l'économie du Territoire;
Contribuer à la diversification de l'économie du Territoire.

Ses objectifs

Participer à la consolidation et à la création d'entreprises;
Contribuer au maintien et à la création d'emplois;
Contribuer au développement de l'entrepreneuriat régional;
Augmenter les retombées économiques régionales reliées aux diverses activités de la SDBJ.

Ses champs d'intervention

Développement et investissement;
Gestion d'infrastructures de transport;
Gestion d'actifs immobiliers;
Gestion d'actifs hôteliers.

Conseil d'administration

Michel Garon, président du conseil d'administration, *Matagami*

Jean-Paul Gilbert (à compter du 27 septembre 2000), *Québec*

Gérald Lemoyne, *Lebel-sur-Quévillon*

Robert Sauvé (jusqu'au 26 septembre 2000), *Québec*

Louise Saucier (à compter du 27 septembre 2000), *Chapais*

Jean-Claude Simard (à compter du 27 septembre 2000) *Chibougamau*

Monsieur Michel Garon

Monsieur Gérald Lemoyne

Dirigeants

Jean-Claude Simard , président-directeur général

Raymond Thibault, vice-président exploitation

Réal Morrissette, trésorier

Annie C. Bélisle, secrétaire générale

Madame Louise Saucier

Monsieur Jean-Claude Simard

Table des matières

102-00200/

Message du président du conseil d'administration 2

Message du président-directeur général 4

Carte du territoire 6

Présentation de la SDBJ

Composition de l'effectif 9

Organigramme 9

Gestion d'infrastructures de transport 10

Développement et investissement 13

Gestion immobilière 16

Gestion hôtelière 16

Rapport de la direction 17

Rapport du vérificateur 18

États financiers

- Résultats et déficit 19
- Bilan 20
- Flux de trésorerie 21
- Notes complémentaires 22

Message du président du conseil d'administration

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE... CE N'EST QU'UN DÉBUT!

Ayant renforcé la mission de développement économique de la Société de développement de la Baie James (SDBJ) en 1999, le gouvernement a ainsi promulgué au cours de l'année 2000, la *Loi modifiant de nouveau la Loi sur le développement de la région de la Baie James*. Cette loi, qui est entrée en vigueur le 27 septembre, révise les règles concernant la composition du conseil d'administration ainsi que ses modalités de fonctionnement.

Monsieur Michel Garon
Président du conseil d'administration

Par conséquent, trois nouveaux administrateurs ont été nommés. Il s'agit de madame Louise Saucier, agente d'administration de la Commission scolaire de la Baie-James, monsieur Jean-Paul Gilbert, directeur du développement de l'industrie des produits forestiers au ministère des Ressources naturelles et monsieur Jean-Claude Simard qui a aussi été nommé président-directeur général de la SDBJ.

Cette loi modifie également certaines dispositions concernant l'administration et le financement de la SDBJ, particulièrement lors de l'accomplissement de son mandat de développement économique.

Dès le début de l'année, le 31 janvier, le fonds d'investissement en capital de risque de la SDBJ était officiellement lancé aux bureaux de la SDBJ à Chibougamau. Dorénavant, ce fonds permet de participer, en partenariat avec le secteur privé, dans des projets de développement économique sur le territoire de la Baie James. Pour ce faire, le gouvernement entend y souscrire progressivement, jusqu'à concurrence de 40 millions de dollars. Les investissements réalisés doivent démontrer des perspectives de rentabilité et être faits sur une base d'affaires.

Cette année, encore une fois, notre personnel a tout mis en œuvre pour favoriser l'entrepreneuriat et contribuer par le biais des activités de la SDBJ, au maintien et à la création d'emplois sur le Territoire, de façon à maximiser les retombées économiques régionales.

En ce qui concerne le domaine minier, la SDBJ a continué de travailler sur le projet de développement du gisement Copper Rand 5000 et ce, en collaboration avec ses partenaires. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour redéfinir une nouvelle formule de financement mieux appropriée à la situation financière précaire de Ressources MSV inc. (MSV). Cette dernière a dû finalement déposer une proposition concordataire à ses créanciers afin d'assainir son bilan et permettre ensuite la création d'une nouvelle corporation qui assumera le développement et la mise en production éventuelle de la zone minéralisée. Les partenaires de cette future compagnie sont SDBJ, Soquem, le Fonds de Solidarité des Travailleurs du Québec ainsi que MSV. Vers la fin de l'année, les créanciers avaient accepté la proposition de MSV.

Beaucoup de travail a été accompli dans le secteur du tourisme cette année, tel que le démontrent les projets suivants.

L'exploitation du campement du km 257 s'est poursuivie en vue d'offrir le gîte et le couvert à la main-d'œuvre travaillant à la construction de la route d'accès à la communauté de Waskaganish. Suite à une offre de partenariat d'affaires faite aux communautés autochtones de Waskaganish et Némaska en 1999, la SDBJ a continué de travailler avec celles-ci à l'élaboration d'ententes visant à concrétiser ce partenariat. La réalisation de ces ententes était pratiquement terminée à la fin

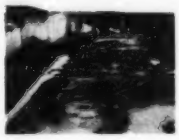

l'année. Elles régissent le fonctionnement actuel du campement ainsi que l'exploitation d'un futur centre récréotouristique à être mis sur pied une fois la construction de la route terminée.

Dans le cadre de sa mission, la SDBJ doit favoriser la concertation avec les autres intervenants du milieu et favoriser les rapprochements entre les communautés par le biais de liens d'affaires et des retombées économiques qui en découlent. C'est dans cette optique qu'une délégation de représentants de différents organismes et communautés jamésiennes et autochtones, établis le long de la route de la Baie-James, s'est rendue en Alaska au printemps. L'objectif était de parcourir la route de l'Alaska pour y observer les initiatives entreprises dans le domaine récréotouristique et d'en évaluer les différents impacts économiques. Tout ceci s'est effectué dans un très bel esprit empreint de collaboration et de respect mutuel de la part des participants. Ces derniers ont d'ailleurs produit un rapport faisant état de leurs observations et de leurs conclusions et qui sera étudié en 2001 par les organismes et les communautés impliqués dans ce projet. Le but est de déterminer ce qui peut être applicable le long de la route de la Baie-James (route Matagami-Radisson) tout en ayant un impact économique favorable.

Enfin, toujours dans le domaine du tourisme, une entente est intervenue en fin d'année entre la SDBJ et trois promoteurs pour la création d'une entreprise dédiée à la gestion, la promotion et le développement de produits touristiques sur le Territoire. Celle-ci entend se consacrer à la vente de forfaits donnant accès à une variété de produits de tourisme d'aventure, d'écotourisme et de tourisme éducatif tels que canoë de rivière, kayak de mer, vélo de montagne, rafting, observation de la faune, safaris photos, etc... Ces trois promoteurs ont accumulé à ce jour une expertise de grande valeur pour ce type de produits. Le potentiel de croissance de ce secteur est considérable, particulièrement pour la région Nord-du-Québec, pouvant attirer une clientèle variée et bénéficier de la taille incroyable du marché européen et américain où la demande de tels produits est très forte. Nous estimons que ce tout dernier partenariat aura sûrement des retombées régionales majeures.

Les membres du conseil d'administration désirent exprimer leurs remerciements à monsieur Robert Sauvé, secrétaire général associé au Secrétariat aux Affaires autochtones, qui ne siège plus au conseil depuis l'automne dernier. Monsieur Sauvé a participé très activement à la transition de la SDBJ vers son nouveau mandat et sa contribution a été fort appréciée.

Enfin, mille et un remerciements à tous les employés de la SDBJ qui ont été de précieux collaborateurs tout au long de l'année.

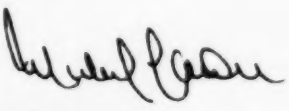

Michel Garon
Président du conseil d'administration

Message du président-directeur général

Les résultats présentés dans ce rapport annuel démontrent que les priorités et orientations stratégiques retenues par la SDBJ pour la période 1995-2000 ont été en grande partie atteintes. L'autofinancement des opérations de la SDBJ ainsi que la diversification de ses revenus doivent être soulignés. L'élargissement de notre mission de développement économique par le gouvernement ainsi que la création de notre fonds d'investissement en capital de risque confirment et renforcent notre rôle de partenaire stratégique dans le développement de la région.

Monsieur Jean-Claude Simard
Président-directeur général

L'année 2000 s'est avérée fructueuse à bien des égards. Le chiffre d'affaires a atteint **19 640 163 $**, représentant une hausse de **11,2 %** par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, la SDBJ a observé un bénéfice avant amortissement de **207 283 $**, pour une légère perte nette de **133 343 $**. Nous notons également une accélération de nos investissements par rapport à l'année précédente.

L'année 2000 s'est également démarquée par la promulgation, le 27 septembre 2000, de la *Loi n° 78 modifiant la loi constitutive de la Société de développement de la Baie James*. Les précisions qu'elle apporte relativement à notre mission résultent d'une volonté d'adapter notre mandat aux besoins du territoire de la Baie James ainsi que de l'intention de refléter l'évolution de la législation à l'égard des sociétés d'État.

Les différents décrets résultant de cette loi viennent, par ailleurs, déterminer dans quels cas et conditions les transactions et les opérations de la SDBJ ne doivent pas requérir l'autorisation du gouvernement. Ces changements permettent maintenant à la SDBJ de détenir des parts ou du capital-actions d'entreprises. Ainsi, la SDBJ est autorisée à procéder à l'acquisition d'actions ou de parts de personnes morales dans une proportion n'excédant pas 50 % et pour un montant maximal de 1,5 M $. Ainsi, la participation de la SDBJ ne doit pas être majoritaire et sa présence dans le projet doit être temporaire. L'autorisation du gouvernement est cependant requise pour tout projet d'investissement égal ou supérieur à 1,5 M $.

Le fonds SDBJ est dédié à des projets de développement économique qui s'inscrivent dans les priorités de développement de la région de la Baie James. Les investissements sont destinés aux entreprises en situation de démarrage, de première phase de développement, de croissance ou de redressement. Déjà, la SDBJ a un portefeuille d'investissement totalisant près de **4,4 M $**. En outre, l'engagement de la SDBJ à investir un montant maximal de 7 M $ dans Corporation Copper Rand inc., générera un investissement global d'près de 45 M $ et entraînera un retour progressif de 175 travailleurs dans le secteur de Chapais-Chibougamau.

Durant l'année, un important programme de forage, totalisant plus de **4,8 M $**, a été initié par Noranda inc. sur une propriété minière à proximité de Matagami, détenue en partenariat par Noranda et la SDBJ. En vertu de l'entente de coentreprise, Noranda détient une participation de 90 % et la SDBJ détient un droit de participation de 10 % après la réalisation d'une étude de faisabilité positive. Les résultats dévoilés jusqu'à présent révèlent une minéralisation à forte teneur de zinc et un très bon potentiel d'exploitation. L'étude de faisabilité a été initiée au cours de l'année et devrait être complétée d'ici juillet 2001.

La diversification de l'économie du Territoire constitue le défi majeur que la SDBJ doit relever au cours des prochaines années. L'industrie touristique représente, à bien des égards, un des plus grands potentiels de diversification à court et à moyen terme. Jusqu'à présent, les actions entreprises par la SDBJ dans ce secteur stratégique sont certes modestes, elles constituent cependant les premiers jalons de la mise en valeur du patrimoine touristique naturel du Territoire.

Jean-Claude Simard
Président-directeur général

Nomination de Monsieur Jean-Claude Simard au poste de président-directeur général de la Société
(Octobre 2000)

De gauche à droite : Monsieur Jacques Brassard, ministre des Ressources naturelles, Monsieur Jean-Claude Simard, président-directeur général de la SDBJ et Monsieur Michel Létourneau, député d'Ungava et Adjoint parlementaire du premier ministre

Lancement du fonds SDBJ le 31 janvier 2000 aux bureaux de Chibougamau

Invités

Soirée reconnaissance de la SDBJ, 2 juin 2000

De gauche à droite : Raymond Thibault (10 ans - 2000) • Réjean Létourneau (10 ans - 1999) • Guylaine Larouche (20 ans - 2000) • Aurèle Gravel (25 ans -2000) • Chantal Brassard (10 ans - 1999) • Jean-Yves Létourneau (25 ans - 1999) • Claude Perreault (25 ans - 1999). Absents sur la photo : Johanne Bouchard (10 ans - 2000) • François Bouchard (10 ans - 1999) • Patrick Houle (5 ans - 2000).

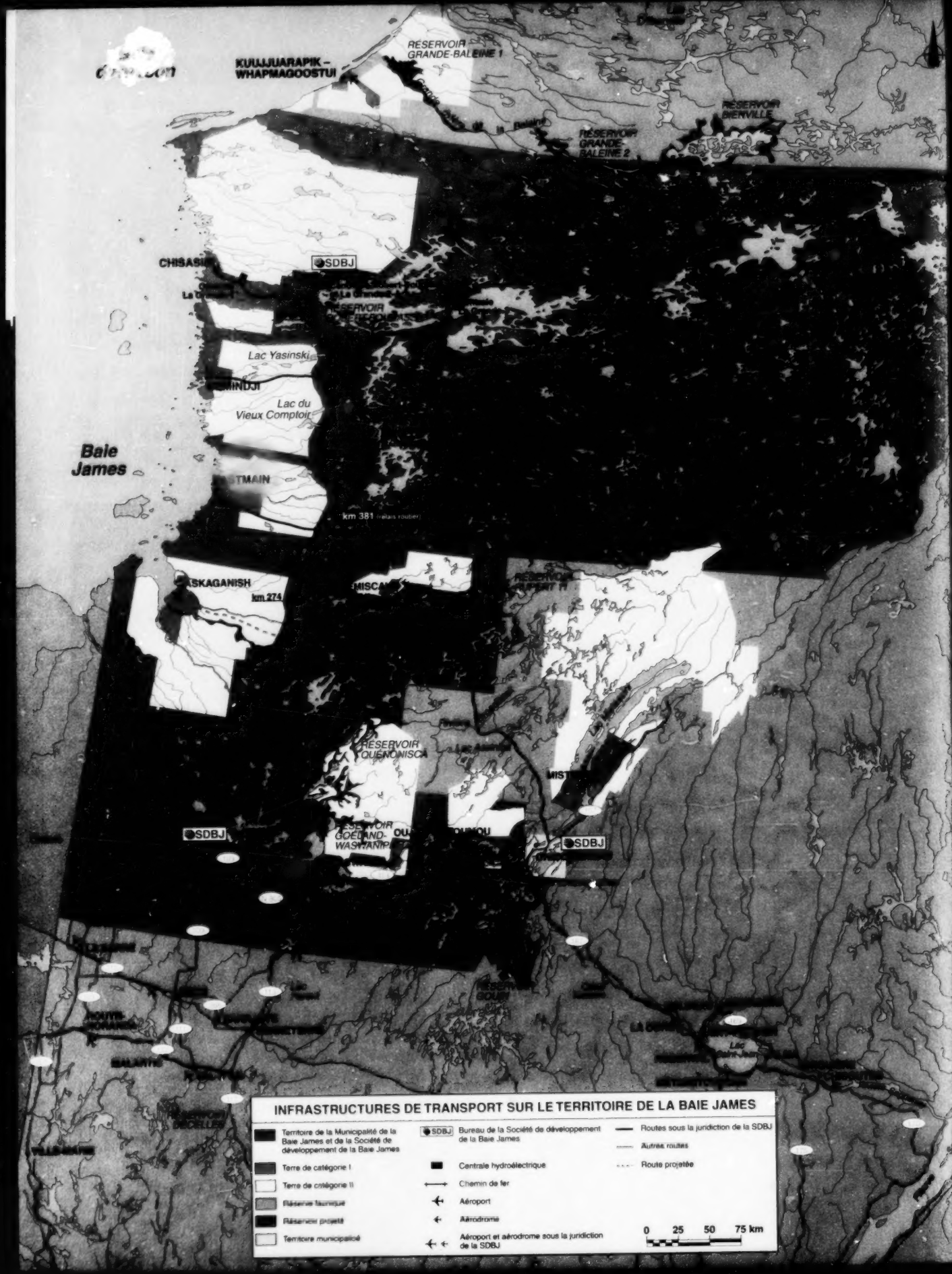
KUUJJUARAPIK – WHAPMAGOOSTUI
RÉSERVOIR GRANDE-BALEINE 1
RÉSERVOIR GRANDE-BALEINE 2
RÉSERVOIR BIENVILLE
SDBJ
Lac Yasinski
Lac du Vieux Comptoir
Baie James
km 381 (relais routier)
km 274
RÉSERVOIR QUEVILLON
RÉSERVOIR GOELAND-WASWANIPI
INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE JAMES
Territoire de la Municipalité de la Baie James et de la Société de développement de la Baie James
Terre de catégorie I
Terre de catégorie II
Réserve faunique
Réserve projeté
Territoire municipalisé
Bureau de la Société de développement de la Baie James
Centrale hydroélectrique
Chemin de fer
Aéroport
Aérodrome
Aéroport et aérodrome sous la juridiction de la SDBJ
Routes sous la juridiction de la SDBJ
Autres routes
Route projetée
0 25 50 75 km

Présentation de la SDBJ

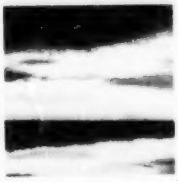

La *Loi sur le développement de la région de la Baie James*, créant la SDBJ, a été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec, le 14 juillet 1971. Constituée en une compagnie à fonds social dotée d'un capital-actions autorisé de 100 M $, la SDBJ a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles autres que les ressources hydroélectriques du territoire de la Baie James. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'administrer et d'aménager le Territoire.

Dans le cadre de cette mission, la SDBJ favorise la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé. La SDBJ peut également exécuter tout mandat que lui confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à ses objets et dont les frais sont supportés, en tout ou en partie, par le mandant.

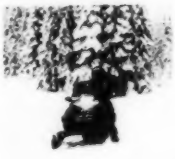

L'administration

La SDBJ est administrée par un conseil d'administration composé du président, du président-directeur général et d'un maximum de cinq membres nommés par le gouvernement. Le conseil est responsable de la gestion de la SDBJ devant le gouvernement par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles. Il exerce tous les droits et pouvoirs que la SDBJ est autorisée à exercer en vertu de sa loi constitutive, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent.

Le président du conseil convoque les réunions, les préside et voit à leur bon fonctionnement. Il exerce en outre les autres fonctions qui lui sont assignées par le conseil. Le conseil d'administration fixe les orientations stratégiques de la SDBJ pour l'atteinte de sa mission et en conformité aux priorités régionales en matière de développement économique.

Le conseil d'administration de la SDBJ est, en vertu de sa loi constitutive, substitut au conseil municipal de la Municipalité de la Baie James et en possède les pouvoirs, les droits et les obligations. De même, le président est désigné maire de la MBJ.

Durant l'année 2000, l'engagement des administrateurs s'est concrétisé par la tenue de 12 séances du conseil d'administration de la SDBJ et par 12 séances du conseil municipal de la MBJ.

Enfin, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la SDBJ s'est dotée d'un code d'éthique applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année, la SDBJ n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Le président-directeur général administre les affaires de la SDBJ pour l'atteinte de ses orientations stratégiques, par le choix d'objectifs d'intervention, la mise en œuvre d'un plan d'actions et l'évaluation des résultats obtenus à l'égard de chacun des objectifs retenus.

La vision qui a inspiré le choix des priorités et orientations stratégiques da la SDBJ, pour la période de 1995-2000, consiste **à être une société d'État reconnue et respectée qui autofinance ses opérations par ses actions corporatives lui permettant d'assurer son rôle de partenaire stratégique dans le développement de la région.**

Présentation de la SDBJ

Les priorités 1995-2000 :

- Reconnaissance du statut de la SDBJ en tant que mandataire du gouvernement partout et à tous les niveaux.
- Développement des affaires pour autofinancer les opérations de la SDBJ.

Les orientations stratégiques 1995-2000 :

- Diversifier les sources de financement.
- Raffermir les relations avec le gouvernement.
- Responsabiliser les gestionnaires de façon accrue et obtenir une participation effective de tous les employés à l'atteinte des objectifs de la SDBJ.
- Hausser les standards de qualité des services rendus autant à l'interne qu'à l'externe.
- Arrimer les communications sur les priorités de la SDBJ.
- Doter la SDBJ de stratégies de marketing pour les services qu'elle peut rendre.

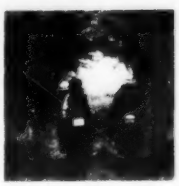

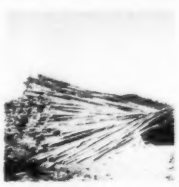

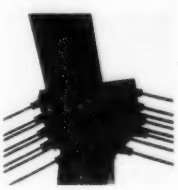

La structure organisationnelle de la SDBJ, par un nombre de niveaux hiérarchiques minimum, permet de responsabiliser les gestionnaires et les employés dans l'accomplissement de leurs tâches.

Le vice-président exploitation coordonne l'ensemble des activités de la SDBJ. Pour le seconder dans sa tâche, quatre chefs de Division sont responsables de la gestion des différentes activités. En outre, afin de soutenir adéquatement chacune de ces divisions, le vice-président exploitation supervise le chef de Division administration ainsi que le secrétariat général. Enfin, il coordonne directement les activités de développement et d'investissement.

Le secrétariat général doit soutenir les activités du conseil d'administration et fournir des services conseils aux gestionnaires, en accord avec les règlements et les politiques de la SDBJ. Ce secteur est sous la responsabilité de la sécrétaire générale. Le secrétariat général effectue également l'archivage des différents dossiers en fonction du calendrier de conservation des documents.

Le secrétariat général assure la gestion des appels d'offres initiés dans le cadre des activités de la SDBJ et rédige les divers contrats alloués ainsi que les baux de location intervenus avec les locataires. Au cours de l'année, **22 appels d'offres** ont été initiés, permettant d'allouer des contrats d'une valeur de près de **4,8 M $**. La secrétaire générale voit à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Durant l'année, **23 demandes d'information** ont été traitées.

Les services administratifs ont la responsabilité de fournir toute l'information financière nécessaire à une saine gestion des opérations de la SDBJ et d'offrir des services conseils aux gestionnaires, en accord avec les règlements et les politiques administratives de la SDBJ. Le chef Division administration, responsable de ce secteur, est également trésorier de la SDBJ. De même, il coordonne les ressources humaines et les services informatiques. Durant l'année, **13** nouveaux employés ont été recrutés.

Composition de l'effectif au 31 décembre 2000

Cadres supérieurs	2
Cadres intermédiaires	5
Employés contractuels	21
Employés syndiqués	7
Employés saisonniers	9
Employés temporaires	23
Total	**67**

Masse salariale	**3 077 116 $**
% du chiffre d'affaires	**15,7 %**

Répartition des emplois par catégorie

	Nombre	%
Personnel d'encadrement	7	10,5
Professionnel	8	11,9
Technique et soutien	52	77,6

Organigramme

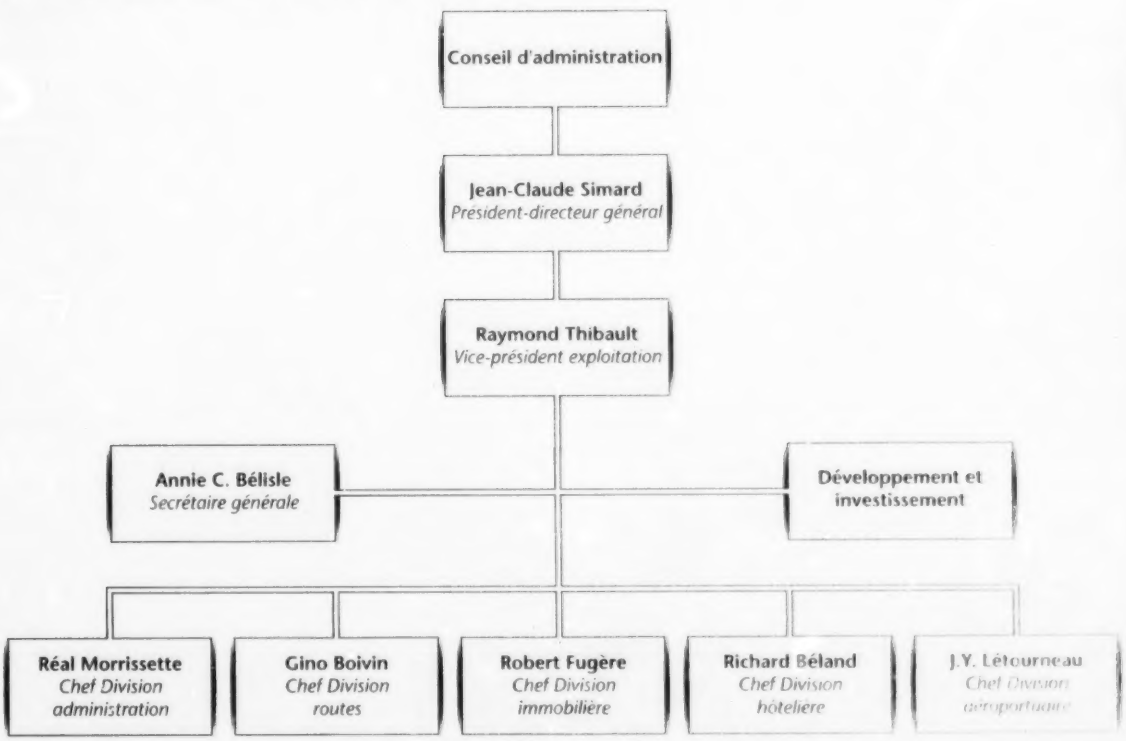

Gestion d'infrastructures de transport

La SDBJ assure l'entretien de près de **2 000** kilomètres de route, soit plus de **68 %** du réseau routier du Territoire. Trois aéroports sont également exploités ou entretenus par la SDBJ.

Clients	**Infrastructures de transport**
Hydro-Québec	Route Matagami-Radisson
	Route de Chisasibi
	Route Transtaïga
	Route de Némiscau
	Aéroport La Grande Rivière
	Aéroport de Fontanges
	Aéroport de Némiscau
Ministère des Transports	Route du Nord
	Route d'Eastmain
	Route de Wemindji

Le mandat d'entretien de la route et de l'aéroport de Némiscau s'est ajouté à compter du 8 décembre 2000.

L'entente avec Hydro-Québec s'est renouvelée le 1er novembre 2000, pour une année additionnelle, alors que les ententes avec le ministère des Transports viendront à échéance en 2001.

Le 3 juillet 1996, le mémoire du Comité stratégique sur les infrastructures de transport du territoire de la Baie James a été soumis au Conseil des ministres par le ministre d'État des Ressources naturelles, le ministre des Transports et le ministre des Affaires municipales. Ce comité, auquel la SDBJ siégeait, a permis de sensibiliser le gouvernement à l'importance de préserver ce patrimoine au bénéfice du développement économique du Territoire.

Le 19 mars 1997, le Conseil des ministres a décrété la formation d'un Comité interministériel, présidé par le ministère des Transports du Québec (MTQ), afin de revoir l'ensemble de la problématique de l'entretien des infrastructures routières sur le territoire de la Baie James et de définir un plan de financement adéquat.

Les recommandations du Comité interministériel n'ont pas été soumises au cours de l'année. Les dernières orientations énoncées considèrent un transfert formel du réseau routier de la Baie James en faveur du MTQ, ainsi que son intégration éventuelle au réseau routier provincial, sous réserve d'un financement approprié.

Les faibles budgets consentis par HQ ces dernières années, pour la préservation du réseau routier sous sa responsabilité financière, motivent une conclusion rapide de ce dossier.

La **mission** pour ce secteur d'activité consiste à :

Poursuivre la gestion des infrastructures de transport sous la responsabilité de la SDBJ en tenant compte des besoins et des limites financières des différents bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités.

Les **objectifs** visés sont :

- **Contribuer au financement des activités de la SDBJ :**

Les honoraires perçus dans le cadre des différents mandats de gestion d'infrastructures de transport permettent de financer près de **87 %** des frais généraux de la SDBJ.

- **Effectuer la gestion d'infrastructures de transport suivant le meilleur rapport qualité/coût :**

Les travaux d'entretien et d'exploitation des routes et aéroports sous la responsabilité de la SDBJ ont été réalisés à l'intérieur des budgets consentis et ce, sans affecter le niveau de service offert aux usagers.

L'aéroport La Grande Rivière a atteint un pourcentage d'autofinancement de **34 %** en 2000, comparativement à **37 %** en 1999 et **40 %** en 1998. La diminution du trafic aérien et les faillites d'Inter-Canadien et d'Air Montréal motivent cette baisse de performance.

Volume d'activités

	2000	1999	1998	1997
Mouvements d'aéronefs	7 923	8 190	8 770	9 140
Nombre de passagers	29 174	28 283	33 095	37 805

Les diminutions de trafic aérien observées depuis les quatre dernières années témoignent bien des ralentissements économiques dans le secteur de Radisson. Cet aéroport constitue cependant un point de raccordement important pour le trafic de passagers en provenance et à destination de la Localité de Radisson ainsi que des communautés inuites de la côte de la Baie d'Hudson. Au cours de l'année, **37** évacuations médicales ont été enregistrées et le personnel de sécurité et de protection a porté assistance à des aéronefs en difficulté à **10** reprises.

Dans le cadre du programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, administré par Transports Canada, la SDBJ a obtenu une aide financière de **256 161 $** afin de remplacer certains équipements et matériels désuets ainsi que de procéder à l'acquisition d'un camion six roues. Depuis 1996, l'aéroport a ainsi bénéficié de subventions totalisant plus de **3,1 M $**. Ces contributions permettent de soutenir, durant cette période de morosité, une activité stratégique pour le milieu de Radisson. Les activités aéroportuaires engendrent, par ailleurs, plus de 50 emplois directs dans ce secteur.

■ **Contribuer à préserver et à améliorer les infrastructures de transport du Territoire :**

Préservation des routes :

À l'été 1999, le MTQ a réalisé des relevés d'IRI (qualité du niveau de roulement du pavage) sur la route Matagami-Radisson-Chisasibi. Les analyses effectuées déterminent que des investissements de près de **70 M $**, étalés sur 5 ans, seraient nécessaires afin de corriger les secteurs présentant d'importantes déficiences. Par la suite, les besoins annuels seraient de l'ordre de **7 M $**.

En ce qui concerne la route Transtaïga, un rattrapage des investissements de l'ordre de **24 M $**, sur une période de 5 ans, serait requis. Un budget annuel de **2 M $** serait ensuite nécessaire pour maintenir cette route carrossable.

Pour l'année 2000, aucun budget de réfection ne fut alloué pour la route Matagami-Radisson. Cependant, 3 ponceaux ont dû être réhabilités d'urgence, ce qui renforce l'importance de bénéficier des budgets requis à la préservation de cette route.

Sécurité des usagers :

Afin d'améliorer la visibilité et, conséquemment la sécurité des usagers, des travaux de débroussaillage mécanique ont été réalisés sur une longueur de **49** kilomètres sur la route de Chisasibi ainsi que sur une longueur de **57** kilomètres sur la route Transtaïga.

Réfection des ponts :

La réfection d'un pilier du pont de la rivière Waswanipi, sur la route Matagami-Radisson, a été réalisée au cours de l'année. En outre, une inspection détaillée des ponts a été réalisée sur la route Matagami-Radisson ainsi que sur la route

Transtaïga. Cette inspection permet d'évaluer les travaux d'entretien préventifs à initier et de constater l'évolution des détériorations afin d'intervenir au moment opportun. Elle a permis de démontrer le très bon état de ces infrastructures.

Système de gestion des infrastructures routières :

Un consortium formé des entreprises Consultik ltée, Groupe Stavibel inc. et M2S ltée, a soumis une proposition visant l'acquisition d'un système de gestion des infrastructures routières intégré à une technologie de positionnement (GPS). Ce projet, dont le coût s'élève à **306 274 $**, était admissible à une aide financière équivalent à 50 % des dépenses dans le cadre du programme de soutien aux vitrines technologiques du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC).

Ce programme de soutien aux vitrines technologiques vise l'implantation de plates-formes d'expérimentation et de diffusion pour des technologies de pointe développées par des entreprises québécoises.

La contribution financière du MIC atteindra **153 137 $** et fut confirmée en octobre.

Sa réalisation permettra de constituer un système d'inventaire routier ainsi qu'une banque de données relativement aux interventions d'entretien et de réfection. Le système de positionnement rendra le repérage des défectuosités et des interventions possibles, ce qui est essentiel à la réalisation d'un plan directeur d'intervention efficace à moyen et long terme.

- **Maximiser les retombées économiques régionales reliées à ces activités :**

La politique de la SDBJ a été revue en 1999 afin de constituer un fichier de fournisseurs pour le territoire de la Baie James, pour certains travaux d'entretien régulier dont l'envergure est inférieure à 500 000 $. Ce changement est en vigueur depuis le 1er janvier 2000, ce qui a permis de hausser les retombées économiques régionales reliées à ces activités. Des contrats d'entretien totalisant plus de **1 M $** ont été alloués de cette façon au cours de l'année.

- **Favoriser l'entrepreneuriat autochtone :**

La nouvelle approche utilisée pour les demandes de soumission adressées directement à des entreprises autochtones a permis d'abaisser substantiellement le coût des contrats d'entretien sur la route Transtaïga. Cette approche a été maintenue dans le cadre des demandes de soumission reliées à l'entretien de la route du Nord et de la route de Némiscau, dont les contrats venaient à échéance le 30 septembre 2000. Une valeur de plus de **6,5 M $** de travaux d'entretien ont été réalisés par des entreprises autochtones durant l'année.

Les entreprises autochtones ayant une place d'affaires régionale peuvent, par ailleurs, s'inscrire au fichier de fournisseurs de la SDBJ.

Développement et investissement

La mission de notre secteur développement et investissement se définit ainsi :

Rechercher, susciter, soutenir et participer à des projets de développement économique en conformité à notre mission et aux priorités régionales en matière de développement économique.

Les orientations stratégiques qui permettent de définir les actions de ce secteur sont :

- **Prospecter les nouveaux produits et technologies dans les différents secteurs économiques;**
- **Voir à leurs applications éventuelles sur le Territoire par la recherche de partenaires et par la réalisation d'études de préfaisabilité et de faisabilité;**

- **Participer conjointement avec le secteur privé à des projets de diversification économique;**
- **Participer à la consolidation et à la création d'entreprises;**

- **Faciliter la participation d'autres investisseurs afin de compléter les besoins de financement;**
- **Contribuer au développement de l'entrepreneuriat régional;**
- **Supporter la mise en place de réseaux d'affaires entre les entreprises, les organismes et les milieux d'affaires au Québec et ailleurs.**

Plan d'actions, objectifs et réalisations

Contribuer au développement de dossiers d'affaires en industrie minière :

- Mettre à jour régulièrement un bilan sur l'exploration et l'exploitation minière sur le Territoire;

Objectifs :

Informer les différents acteurs économiques.
Favoriser la mise en place de réseaux d'affaires.

Réalisé et distribué tous les quatre mois auprès de 25 organismes.

- Mettre en valeur les propriétés minières de la SDBJ;

Objectifs :

Rechercher des partenaires pour la valorisation et le développement de ces propriétés.

Conclusion d'une entente de coparticipation (propriété Fenton).
Réalisation de près de 5 M $ de travaux d'exploration par les partenaires (propriétés Daniel et Fenton).

- Promouvoir le fonds d'investissement auprès de l'industrie minière;

Objectif :

Participer avec le secteur privé à des projets d'investissement.

Conférence effectuée le 27 avril dans le cadre de la semaine minière de l'ICM, secteur Chapais-Chibougamau.
Participation le 22 août à la 2e conférence minière crie à Mistissini.

- Assister Mistissini Geological Resources Center pour compléter un guide à la prospection minière trilingue (français, anglais, cri);

Objectifs :

Promouvoir l'industrie minière auprès des communautés cries.
Favoriser la formation de prospecteurs cris.

Le guide devrait être disponible à l'été 2001.

- Identifier les opportunités de sous-traitance dans le secteur minier;

Objectifs :

Diversifier l'économie.
Créer des emplois.

Laboratoire d'analyse privé.
Application de l'aluminium dans l'industrie minière.

- Supporter un promoteur de Mistissini pour la réalisation d'un chemin permanent au projet d'Eastmain;

Objectifs :

Favoriser le redémarrage de la mine Eastmain.
Faciliter le développement de projets forestiers et touristiques.

Réception d'une proposition de Dessau-Soprin et de Poly-Géo pour réaliser une étude de faisabilité.
Engagement de la SDBJ à financer une partie de l'étude.

- Promouvoir le concept d'un concentrateur à forfait dans le secteur de la mine Bachelor;

Objectifs :

Remettre en marche une usine de traitement de minerai existante.
Favoriser l'émergence de projets miniers dont la rentabilité est marginale.

Achat du concentrateur par une entreprise visant ces mêmes objectifs.

- Supporter McKenzie Bay International Ltd pour la recherche de financement d'une étude de faisabilité bancaire pour la mise en exploitation d'un gisement de vanadium à Chibougamau;

Objectifs :

Diversifier l'économie.
Créer des emplois.

Participation à des négociations avec des firmes québécoises dont SNC Lavallin, Entraco, l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue pour la réalisation de l'étude.

- Supporter techniquement un promoteur pour la création d'une entreprise d'exploitation de petits gisements miniers dans le secteur Chapais-Chibougamau;

Objectifs :

Favoriser l'émergence de projets miniers dont la rentabilité est marginale.
Créer des emplois.

Création d'une coopérative, identification des sites et négociation auprès des détenteurs des titres.
Initiation d'une étude de préfaisabilité pour 2 sites.
Réalisation d'une offre de service et conclusion d'une entente avec Met-Chem.

Contribuer au développement de dossiers d'affaires en industrie forestière :

- Consulter les plans généraux d'aménagement forestier pour chaque aire commune;

Objectifs :

Connaître les entreprises forestières oeuvrant sur le Territoire.
Identifier le potentiel non-utilisé de la matière ligneuse.

Cueillette d'informations complétée.

- Promouvoir le fonds d'investissement auprès de l'industrie forestière;

Objectif :

Participer avec le secteur privé à des projets d'investissement.

Présentation du fonds auprès de cinq entreprises forestières du Territoire et de quatre entreprises de l'extérieur.

- Prospecter de nouvelles avenues de développement au niveau forestier;

Objectifs :

Diversifier l'économie.
Créer des emplois.

Suivi d'un projet expérimental de production de panneaux d'écorces.
Unité de transformation du feuillu.
Production de plans forestiers.

- Identifier les opportunités de sous-traitance dans le secteur forestier;

Objectifs :

Diversifier l'économie.
Créer des emplois.

Cueillette d'informations afin d'identifier les entreprises de sous-traitance oeuvrant sur le Territoire.

■ **Soutenir** un promoteur pour le développement d'une usine de production d'éthanol en région;

Objectifs :

Valoriser les résidus forestiers.
Diversifier l'économie.

Rechercher la meilleure technologie.
Rapprochement avec Domtar et recherche d'autres partenaires.

■ Soutenir le développement de la phase 2 de la scierie Nabakatuk;

Objectifs :

Réduire les coûts de production du bois de sciage.
Consolider les emplois actuels.

Analyse technique complétée.
Réception d'un plan de restructuration financière.

Contribuer au développement de dossiers d'affaires en tourisme et en services :

■ **Finaliser** le partenariat entre Waskaganish, Némiscau et SDBJ pour l'exploitation du campement du km 257 de la route de la Baie-James;

Objectifs :

Consolider l'offre touristique le long de la route de la Baie-James
Favoriser l'entrepreneuriat autochtone.
Créer des emplois

Confirmation des partenaires à conclure le partenariat.
Exploitation du site par la SDBJ depuis novembre 1999 selon l'esprit des diverses ententes.
Réalisation des diverses conventions.
Réalisation d'un bénéfice net de 635 842 $ en 2000.
En attente de l'autorisation gouvernementale afin de conclure les différentes ententes.

■ Soutenir un promoteur d'Eastmain pour le développement d'une entreprise touristique au km 372 de la route de la Baie-James;

Objectifs :

Consolider l'offre touristique le long de la route de la Baie-James.
Favoriser l'entrepreneuriat autochtone.
Créer des emplois.

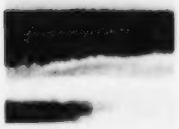

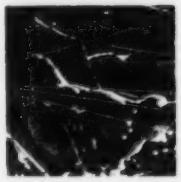

Collaboration de la SDBJ pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un consultant.

■ Négocier une association éventuelle avec Hydro-Québec afin d'exploiter l'Auberge Radisson;

Objectifs :

Améliorer la rentabilité de l'Auberge Radisson.
Consolider l'offre touristique à Radisson.

Les projections financières démontrent la rentabilité du projet pour les deux partenaires.
En attente d'une décision concernant le projet de partenariat pour l'exploitation du complexe Pierre-Radisson (voir activités immobilières).

■ Participer à une mission touristique allochtones-autochtones sur la route de l'Alaska;

Objectifs :

Élaborer une stratégie de développement d'infrastructures d'accueil touristique le long de la route de la Baie-James.
Rapprocher les promoteurs cris et jamésiens.

La mission s'est déroulée du 1er au 14 mai, elle réunissait des représentants de Matagami, Eastmain, Nemaska, Waswanipi, Wemindji, Waskaganish, de la Municipalité de la Baie James et de la Localité de Radisson.
Le rapport de mission sera disponible en 2001.

■ Soutenir un promoteur de Mistissini pour le développement d'un relais routier sur la route du Nord;

Objectifs :

Consolider l'offre touristique sur le territoire de la Baie James.
Favoriser l'entrepreneuriat autochtone.
Créer des emplois.

Aucun développement.

Gestion immobilière

Le parc immobilier de la SDBJ est constitué d'édifices à vocation commerciale et institutionnelle totalisant plus de 31 000 m² pour une valeur foncière de **11 M $**. Une proportion d'environ 42 % de la superficie totale est utilisée pour les besoins des activités de services. En outre, la SDBJ y occupe des espaces d'une valeur locative de l'ordre de **280 000 $**.

La conjoncture économique défavorable dans le secteur de Radisson, où est localisée une grande partie des actifs immobiliers de la SDBJ, laisse entrevoir peu d'amélioration au niveau des revenus de location qui sont engendrés dans ce secteur.

La mission de ce secteur est :

D'effectuer la gestion des actifs immobiliers de la SDBJ afin d'en assurer la préservation et de les rentabiliser au maximum.

Les études et discussions entreprises dans le cadre du Comité d'optimisation des immeubles permanents de Radisson, qui regroupe Hydro-Québec, la Localité de Radisson ainsi que la SDBJ, se sont poursuivies. L'objectif consiste à regrouper, à l'intérieur du complexe Pierre-Radisson et de l'Auberge, les organismes publics et parapublics du secteur qui occupent présentement des immeubles temporaires approchant de la fin de leur vie utile.

La création d'une entreprise en coparticipation est de même toujours envisagée afin d'exploiter ce bâtiment en partenariat avec Hydro-Québec et la Localité de Radisson.

Le Conseil régional de développement de la Baie-James a, par ailleurs, accepté de négocier la conclusion d'une entente spécifique avec le gouvernement pour l'obtention d'une aide financière afin de favoriser la venue des organismes ciblés au complexe Pierre-Radisson. Ce processus est enclenché depuis juin 2000 et pourrait être finalisé au cours de l'année 2001.

Par ce projet, nous espérons diminuer le risque associé à l'exploitation de ce bâtiment et contribuer à un renouvellement du dynamisme socio-économique de la Localité de Radisson.

Une entente locative a été prolongée pour une année additionnelle au complexe Pierre-Radisson. En outre, la venue d'un nouveau locataire à l'édifice Le Jamésien, localisé à Matagami, a fait passer le taux d'occupation de cet édifice à 94 %.

Gestion hôtelière

Ce secteur assure l'exploitation de l'Auberge Radisson, du relais routier du km 381 ainsi que la gestion du campement du km 257.

La mission de l'Auberge Radisson est d'offrir des services hôteliers de qualité, tout en générant des bénéfices suffisants pour sa préservation et son développement et ce, afin de soutenir le développement touristique dans le secteur de Radisson.

Le bénéfice net engendré par l'Auberge Radisson a atteint **280 563 $**. Le taux d'occupation des chambres a subit une augmentation de **20 %**.

Nous avons, par ailleurs, poursuivis nos discussions afin d'exploiter en partenariat avec Hydro-Québec, l'Auberge à même un de ses blocs résidentiels. Ce projet, s'il se concrétise, haussera significativement la qualité de l'infrastructure hôtelière. Une augmentation de l'achalandage est de même prévisible par l'ajout de la clientèle corporative d'Hydro-Québec.

Relais routier du km 381

Le relais routier du km 381 offre des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburant aux usagers de la route de la Baie-James. C'est actuellement le seul relais routier situé sur cet axe routier, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du Territoire. De plus, un service de premier répondant y a été mis sur pied afin d'améliorer la sécurité sur le Territoire.

Le bénéfice net engendré par le relais routier du km 381 s'élève à **341 448 $**, ce qui représente une diminution de **10 %** par rapport à 1999.

ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2000

Rapport de la direction

Les états financiers de la Société de développement de la Baie James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il a approuvé les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

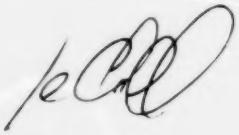

Président-directeur général

Chibougamau, le 16 mars 2001

Rapport du vérificateur

Au ministre des Finances,

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 2000 et les états des résultats et déficit et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2000, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les chiffres de l'exercice 1999 présentés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers vérifiés par d'autres vérificateurs.

Le vérificateur général du Québec,

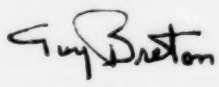

Guy Breton, FCA

Québec, le 16 mars 2001

Résultats et déficit de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
REVENUS (note 3)		
Prestation de services (note 4)	11 224 116 $	11 936 385 $
Ventes	4 925 807	2 475 969
Location	1 840 748	1 865 539
Revenus de gestion	1 300 470	1 292 649
Revenus de placements	316 901	183 019
Autres revenus	32 121	(98 393)
	19 640 163	17 655 168
DÉPENSES (note 3)		
Services d'entrepreneurs	9 178 489	8 874 928
Traitements et avantages sociaux	3 077 116	2 898 308
Achats	1 302 786	1 143 719
Entretien et réparations	1 256 151	777 780
Électricité	641 397	653 604
Taxes, licences et permis	563 156	514 845
Frais de location	523 938	491 872
Perte de valeur d'un placement	490 000	-
Frais reliés au personnel	482 191	439 944
Frais de bureau	445 371	468 048
Matériaux de voirie	407 802	453 829
Contribution aux partenaires	380 000	-
Amortissement des immobilisations	340 626	300 883
Honoraires professionnels	247 227	233 537
Autres dépenses	143 009	351 846
Intérêts et frais bancaires	237 428	116 849
Intérêts sur la dette à long terme	56 819	38 238
	19 773 506	17 758 230
PERTE NETTE (note 3)	(133 343)	(103 062)
DÉFICIT AU DÉBUT	(61 227 733)	(61 124 671)
DÉFICIT À LA FIN	(61 361 076) $	(61 227 733) $

Bilan
au 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIF		
À court terme		
Débiteurs (note 5)	4 252 139 $	3 267 901 $
Stocks (note 6)	194 537	148 362
Frais payés d'avance	12 067	47 247
	4 458 743	3 463 510
Placements (note 7)	4 544 221	4 188 007
Immobilisations (note 8)	2 234 634	2 039 466
	6 778 855	6 227 473
	11 237 598 $	9 690 983 $
PASSIF		
À court terme		
Découvert bancaire	309 825 $	99 459 $
Emprunts temporaires (note 9)	2 525 000	2 512 000
Créditeurs et frais courus	4 015 648	3 069 404
Retenues sur contrats	145 701	135 353
Versement sur la dette à long terme (note 10)	40 000	-
	7 036 174	5 816 216
Dette à long terme (note 10)	760 000	800 000
	7 796 174	6 616 216
AVOIR DE L'ACTIONNAIRE		
Capital-actions (note 11)	60 500 000	60 000 000
Surplus d'apport	4 302 500	4 302 500
Déficit (note 12)	(61 361 076)	(61 227 733)
	3 441 424	3 074 767
	11 237 598 $	9 690 983 $

ÉVENTUALITÉS (note 15)
ENGAGEMENTS (note 16)
ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN (note 17)

Pour le conseil d'administration,

Michel Garon
Administrateur

Jean-Claude Simard
Administrateur

Flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 décembre 2000

	2000	1999
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(133 343) $	(103 062) $
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations	340 626	300 883
Perte de valeur d'un placement	490 000	-
Gain sur cession d'immobilisations	(19 811)	(8 195)
Radiation des avances au gouvernement du Québec	-	12 707
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 13)	(38 641)	1 225 554
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	638 831	1 427 887
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions de placements	(846 214)	(2 497 456)
Acquisitions d'immobilisations	(551 677)	(647 769)
Produit de la cession d'immobilisations	33 109	39 740
Contribution aux immobilisations - Hydro-Québec	2 585	102 994
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 362 197)	(3 002 491)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	13 000	1 976 000
Émission d'actions ordinaires	500 000	-
Remboursement d'un emprunt	-	(30 480)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	513 000	1 945 520
(Diminution) augmentation nette du découvert bancaire	(210 366)	370 916
Découvert bancaire au début	(99 459)	(470 375)
Découvert bancaire à la fin	(309 825) $	(99 459) $

Notes complémentaires

1. Constitution et objets

La Société de développement de la Baie James (la Société) est une entreprise du gouvernement constituée en vertu de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James* (LRQ, chapitre D-8), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

2. Conventions comptables

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût d'acquisition, moins une réduction de valeur si cette baisse est jugée durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

■ Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
■ Maisons modulaires	10 ans
■ Mobilier, agencements, machinerie et équipement	5 ans
■ Véhicules	3 ans

3. Perte nette par activités

	2000			1999
	Revenus	Dépenses	Gain (perte) net(te)	Gain (perte) net(te)
Siège social	175 568 $	1 152 317 $	(976 749) $	(1 025 098) $
Services	11 952 870	11 106 509	846 361	1 013 227
Développement et investissement	320 595	1 146 464	(825 869)	(417 131)
Immobilières	1 456 424	1 438 172	18 252	44 013
Hôtelières et pétrolières	3 499 111	2 969 158	529 953	440 426
Spéciales	2 235 595	1 960 886	274 709	(158 499)
	19 640 163 $	19 773 506 $	(133 343) $	(103 062) $

La Société comptabilise ses revenus et dépenses par secteurs d'activités qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

■ **Activités du siège social**
- Honoraires de gestion gagnés
- Revenus d'intérêts
- Dépenses d'intérêts
- Dépenses reliées aux bureaux de Matagami, Chibougamau et Radisson
- Dépenses reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- Dépenses reliées au conseil d'administration, à la présidence et au secrétariat général
- Dépenses de communications

■ **Activités de services**
- Gérance d'infrastructures de transport

■ **Activités de développement et d'investissement**
- Gestion de titres miniers
- Gestion et revenus de placements
- Recouvrement de certaines dépenses
- Gain ou perte sur la cession de placements
- Gain ou perte sur la cession d'immobilisations
- Projets de développement économique
- Dépenses reliées à la division du développement économique et investissement
- Dépenses d'intérêts reliées aux placements

■ **Activités immobilières**
- Exploitation d'immeubles

■ **Activités hôtellières et pétrolières**
- Exploitation de l'Auberge Radisson
- Exploitation du relais routier au km 381

■ **Activités spéciales**
- Exploitation du relais routier au km 257
- Programme d'aide aux infrastructures aéroportuaires

4. Prestation de services

La Société rend des services d'entretien d'infrastructures à des apparentés qui se détaillent comme suit:

	2000	1999
Hydro-Québec	9 324 721 $	9 869 995 $
Ministère des Transports	1 899 395	2 066 390
	11 224 116 $	11 936 385 $

5. Débiteurs

	2000	1999
Comptes clients		
Hydro-Québec	2 285 251 $	2 210 974 $
Ministère des Transports du Québec	469 108	390 892
Transports Canada - Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	256 162	-
Autres	1 125 950	497 712
	4 136 471	3 099 578
Provision pour créances douteuses	4 495	10 366
	4 131 976	3 089 212
Taxes de vente	120 163	178 689
	4 252 139 $	3 267 901 $

6. Stocks

	2000	1999
Produits pétroliers	153 895 $	109 934 $
Autres	40 642	38 428
	194 537 $	148 362 $

7. Placements

	2000	1999
Actions de sociétés publiques :		
2 215 430 actions catégorie "A" de Ressources MSV Inc., participation de 5 % (6,1 % en 1999)	553 863 $	1 043 863 $
148 619 actions ordinaires de Arca Explorations inc.	1	1
26 110 actions ordinaires de Les Ressources Campbell inc.	15 786	15 786
94 231 actions ordinaires de Ressources Murgor Inc.	24 500	24 500
100 000 actions ordinaires de Ressources Unifiées Oasis inc.	5 000	5 000
206 666 actions ordinaires de Exploration Boréale inc.	22 399	22 400
36 773 actions de "Stein Technologies	1	-
	621 550	1 111 550
Actions de sociétés privées :		
10 000 actions ordinaires de Ressources Oxford Inc.	1	1
50 000 actions catégorie "A" de Exploration minière des Premières Nations Corp.	1	1
Autres actions de sociétés privées	625 000	-
	625 002	2
Prêts et avances :		
Avances à Ressources MSV Inc., 8 % (note 17)	2 554 060	2 509 105
Avances à une société privée, 10 %	-	375 053
Avances à des sociétés privées, 8 %, sans modalités de remboursement	581 629	-
Effet à recevoir de Hydro-Québec, sans intérêt, encaissable par versements annuels jusqu'en 2008 (1)	146 808	163 120
Effets à recevoir d'employés, 5 %, encaissables par versements mensuels échéant en 2004	15 172	29 177
	3 297 669	3 076 455
	4 544 221 $	4 188 007 $

(1) À la suite du refus de Transports Canada d'assumer certains coûts de rénovations encourus pour l'aéroport La Grande Rivière en 1997 et 1998 en vertu d'un programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires, Hydro-Québec a remboursé 52 280 $ en 1999 et s'est engagé à rembourser le solde de 163 120 $ sur une période maximale de 10 ans. Le solde sera comblé à même le budget d'exploitation de l'aéroport La Grande Rivière. En 2000, Hydro-Québec a versé la somme de 16 312 $.

Notes complémentaires

La valeur marchande des actions des sociétés publiques en date du bilan est la suivante :

	2000	1999
Ressources MSV Inc.	199 389 $	509 549 $
Arca Explorations Inc.	77 282	23 779
Les Ressources Campbell Inc.	9 400	6 005
Ressources Murgor Inc.	13 192	8 481
Ressources Unifiées Oasis Inc.	2 000	2 000
Exploration Boréale Inc.	88 866	31 000
Stein Technologies	20 594	-
	410 723 $	580 814 $

La Société détient une option d'achat d'actions de Ressources MSV Inc. portant sur 628 571 actions au prix d'achat de 0,35 $ par action échéant le 4 octobre 2003. La valeur marchande de l'action de Ressources MSV Inc. est de 0,08 $ au 31 décembre 2000.

De plus, un officier de la Société s'est vu octroyer des options d'achat d'actions de Les Ressources Campbell Inc. Il a déclaré ces options à la Société et s'est engagé à ce que tout profit en découlant soit remis à celle-ci. Les options sont les suivantes :

	Prix d'achat par action	Date d'échéance	Valeur marchande de l'action au 31 décembre 2000
10 000 actions ordinaires	14,80 $	août 2001	0,36 $
20 000 actions ordinaires	4,40 $	août 2003	0,36 $
10 000 actions ordinaires	4,30 $	août 2004	0,36 $

8. Immobilisations

	2000			
	Coût	Contributions (1)	Amortissement cumulé	Net
Terrains	72 844 $	- $	- $	72 844 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	5 989 335	745 688	3 955 534	1 288 113
Maisons modulaires	1 440 972	639 554	372 162	429 256
Mobilier et agencements	2 012 550	641 237	1 266 776	104 537
Machinerie et équipement	2 381 172	1 782 926	335 386	262 860
Véhicules	2 645 092	2 410 472	157 596	77 024
Infrastructures	91 000	-	91 000	-
	21 228 539 $	12 815 451 $	6 178 454 $	2 234 634 $

	1999			
	Coût	Contributions (1)	Amortissement cumulé	Net
Terrains	72 844 $	- $	- $	72 844 $
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et amélioration aux immeubles détenus aux fins de location	5 832 516	745 688	3 796 883	1 289 945
Maisons modulaires	1 382 231	639 554	344 202	398 475
Mobilier et agencements	1 966 351	641 238	1 215 440	109 673
Machinerie et équipement	2 199 514	1 780 342	306 596	112 576
Véhicules	2 419 868	2 205 916	157 999	55 953
Infrastructures	91 000	-	91 000	-
	20 559 898 $	12 608 312 $	5 912 120 $	2 039 466 $

En vertu d'une convention avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), la Société a fait construire les infrastructures requises par la SEBJ telles que routes, ponts, aéroports ainsi que le centre-ville de la Municipalité de la Baie James et la localité de Radisson, au coût total de 407 778 198 $. La SEBJ assumait jusqu'au 31 décembre 1985, 98 % des coûts nets de construction, soit 400 160 243 $ et 100 % des frais d'entretien et d'exploitation. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985, une dévaluation de ces actifs de 7 526 955 $ a été comptabilisée afin de refléter la valeur de réalisation. La Société a la propriété exclusive de ces infrastructures mais ne peut les aliéner, les céder et les transporter sans le consentement de la SEBJ. En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi, la route Transtaïga et la route de Némiscau ainsi que les aéroports La Grande Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

(1) Les contributions reçues de la SEBJ, de Hydro-Québec et de la Municipalité de la Baie James pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. De même, la Société a comptabilisé un montant de 3 136 598 $ reçu à titre de subvention fédérale relativement à l'aérogare La Grande Rivière, en diminution du coût encouru pour cette dernière. Au cours de l'exercice, la Société a perçu du gouvernement fédéral 207 139 $ à titre de contributions (1999 : (102 190) $).

9. Emprunts temporaires

La Société bénéficie d'un emprunt à court terme du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Cet emprunt porte intérêt au taux de 5,9 % et est remboursable le 16 février 2001. Au 31 décembre 2000, le solde de cet emprunt est de 2 525 000 $ (1999 : 0 $).

La Société bénéficie également d'un emprunt bancaire autorisé au montant de 4 200 000 $. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et est renégociable le 30 avril 2001. Au 31 décembre 2000, le taux d'intérêt est de 7,5 % (1999 : 6,5 %), et le solde est de 0 $ (1999 : 2 512 000 $).

10. Dette à long terme

	2000	1999
Dû au Fonds de financement du gouvernement du Québec, 6,84 %, remboursable à compter de 2001 par versements annuels de 40 000 $ jusqu'en 2006 où le solde deviendra dû	800 000 $	800 000 $
Versement échéant en deça d'un an	40 000	-
	760 000 $	800 000 $

Les versements sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices s'élèvent à 40 000 $ par exercice de 2001 à 2005.

11. Capital-actions

Autorisé
10 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 $ chacune.

	2000	1999
Émis et payé		
6 050 000 d'actions ordinaires	60 500 000 $	60 000 000 $

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

Au cours de l'exercice, la Société a émis pour 50 000 actions ordinaires pour un montant de 500 000 $ payés comptant.

12. Déficit

Le déficit de la Société est de 61 361 076 $ au 31 décembre 2000 et provient principalement de radiations et de dévaluations d'actifs aux états financiers effectuées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 1985.

Les radiations et les dévaluations cumulées aux états financiers totalisent 68 909 534 $. Le bénéfice d'exploitation cumulé depuis la création de la Société est de 7 548 458 $ (1999 : 7 681 801 $).

13. Flux de trésorerie

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2000	1999
Variation des débiteurs	(984 238) $	1 929 741 $
Augmentation des stocks	(46 175)	(24 678)
Diminution des frais payés d'avance	35 180	183
Variation des créditeurs et frais courus	946 244	(268 381)
Variation des retenues sur contrats	10 348	(411 311)
	(38 641) $	1 225 554 $

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2000 s'élèvent à 277 527 $ (1999 : 140 129 $).

14. Opérations entre apparentés

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

15. Éventualités

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière par des dissidents à cette convention qui demandent l'annulation de celle-ci. La Société fait également l'objet, conjointement avec Hydro-Québec, la Société d'énergie de la Baie James, les gouvernements du Québec et du Canada et plusieurs sociétés œuvrant dans le domaine forestier, de poursuites concernant des dommages subis à la suite de la construction des barrages de la Baie James et/ou relativement à la coupe de bois dans le Grand Nord québécois. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessiteront des travaux de décontamination au cours des prochains exercices. Il est présentement impossible pour la direction d'en évaluer les coûts et les répercussions sur les états financiers.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV Inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant un site minier. La restauration éventuelle du site minier fut évaluée en 1994 à 4 300 000 $ par une firme d'ingénieur-conseil. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommis et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 $ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 820 000 $. La valeur du fonds est de 6 081 334 $ au 31 décembre 2000. La direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50 % à tout déficit ou bénéficier de 50 % de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués. De plus, MSV y convient de verser à la Société une redevance de 0,375 $ la tonne de minerai usinée et une redevance additionnelle de 0,25 $ la tonne si la valeur nette (NSR) par tonne est supérieure à 70 $.

La Société a signé deux ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 3 136 598 $ aux fins de réfections de l'aéroport La Grande Rivière. Ces ententes échéant en 2007 et 2010 prévoient notamment que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de dix ans et qu'advenant le non-respect de cette condition, elle se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de l'entente.

16. Engagements

La Société est engagée, d'après un bail échéant le 30 juin 2006, à verser une somme totale de 177 625 $, soit 35 525 $ par année.

Au cours de l'exercice, la Société s'est engagée à investir, sous forme d'actions, 375 000 $ dans une société privée. L'investissement final représentera 50 % du capital-actions émis de la société. L'entente est sujette à la réalisation de certaines conditions. Au 31 décembre 2000, 125 000 $ ont déjà été versés.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie James. Les conditions de ce décret prévoient que advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

17. Évévement postérieur à la date du Bilan

Par un décret du 7 mars 2001, le gouvernement du Québec autorise la Société à acquérir 28% du capital-actions votant émis par la Corporation Copper Rand (9090-6397 Québec inc.) en contrepartie de versements d'avances maximales de 7 millions de dollars. Au regard de la nouvelle corporation Copper Rand, une entente intervenue entre les divers investisseurs, dont MSV, prévoit que les avances faites jusqu'à maintenant par la Société à MSV seront transférées à cette nouvelle corporation. Au 31 décembre 2000, le total des avances accordées et des intérêts s'y rattachant s'élève à 2 554 060$.

18. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de 1999 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2000.

Mentions légales

La Société de développement de la Baie James applique les dispositions de la *Loi sur le tabac* dans tous ses établissements d'affaires, points de service et endroits publics sous son autorité directe.

La SDBJ applique les règles définies dans son **code d'éthique** et dans ses **procédures d'octroi de contrats de services et d'approvisionnement en biens**.

La secrétaire générale est responsable pour la Société de développement de la Baie James de l'application et / ou du respect de diverses lois dont :

La Charte de la langue française

La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-550-37118-6

Design graphique: TMR Communications
Impression : Imprimerie Quebecor World Lebonfon

Société de développement de la Baie James

Siège social

CHIBOUGAMAU
462, 3e Rue, bureau 10
Chibougamau (Québec) G8P 1N7
Téléphone : (418) 748-7777
Télécopieur : (418) 748-6868
chi@sdbj.gouv.qc.ca

Places d'affaires

MATAGAMI
110, boulevard Matagami,
C.P. 970, Matagami (Québec) J0Y 2A0
Téléphone : (819) 739-4717
Télécopieur : (819) 739-4329
mat@sdbj.gouv.qc.ca

RADISSON
Complexe SDBJ
101, Place Gérard-Poirier
C.P. 660, Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : (819) 638-8411
Télécopieur : (819) 638-8838
rad@sdbj.gouv.qc.ca

Aéroport La Grande Rivière
Km 590, Route de la Baie-James
C.P. 660, Radisson (Québec) J0Y 2X0
Téléphone : (819) 638-8847
Télécopieur : (819) 638-3329

Point de service

LEBEL-SUR-QUÉVILLON
107, rue Principale Sud
Lebel-sur-Quévillon (Québec) J0Y 1X0
Téléphone : (819) 755-4717
Télécopieur : (819) 755-4241
lsq@sdbj.gouv.qc.ca

Collection SDBJ

Bibliothèque
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
445, boulevard de l'Université
C.P. 8000, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5M5
www.uqat.uquebec.ca/~biblio

Internet

www.sdbj.gouv.qc.ca